

N° DEL/2026-010

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



Séance du 2 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 2 février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 janvier 2026

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (1): M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ZANETTI Fernand,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

OBJET : Accord transactionnel relatif aux désordres affectant le bâtiment d'accueil du Domaine des Monédières

Vu le Code civil, notamment ses articles 2044 et suivants relatifs à la transaction ;
Vu les travaux d'extension du bâtiment d'accueil de la résidence de tourisme Le Domaine des Monédières, réceptionnés le 15 juillet 2021 ;

Vu les désordres affectant les vestiaires, le pédiluve et la salle de sport constatés à compter de fin 2022 ;
Vu les conclusions de la maîtrise d'œuvre et les rapports d'expertise du cabinet E3C ;
Vu les devis de réparation produits par les entreprises concernées et par la maîtrise d'œuvre ;

Considérant que les désordres affectant le bâtiment d'accueil rendent l'ouvrage impropre à sa destination et relèvent de la garantie décennale ;
Considérant que l'expertise a mis en évidence des défauts de conception et de mise en œuvre des dispositifs d'étanchéité dans des zones exposées à l'humidité ;
Considérant que, dans un souci de règlement amiable, les parties ont convenu d'une solution réparatoire validée par l'ensemble des intervenants ;

M. le Président expose les désordres constatés au Domaine des Monédières affectant les vestiaires, le pédiluve et la salle de sport du bâtiment d'accueil.
Il informe le Conseil que le coût total des travaux de réparation et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 17 695,30 € HT et que, sur proposition des experts, il a été décidé une répartition du coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre entre les intervenants, comme suit :

Intervenant	Part (%)	Montant
Maîtrise d'œuvre	57 %	10 086,32 €
Menuisier	12 %	2 123,44 €
Carreleur	16 %	2 831,24 €
Plaquiste	0 %	0 €
Contrôleur Technique	15 %	2 654,30 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la répartition du coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre telle que présentée ci-dessus ;
- **Autorise** M. le Président à signer les accords transactionnels correspondants et tout document afférent à cet objet.

POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 3 février 2026**

Le Président,



Charles FERRÉ



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26